

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu le décret n°2022-1298 du 7 octobre 2022 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Considérant l'avis favorable du directeur général de l'Institut national des formations notariales ;

DÉCIDE

Article 1. Nomination

Monsieur Philippe DELMAS SAINT HILAIRE est nommé directeur du diplôme d'études supérieures de notariat (DESN) de l'université de Bordeaux.

Article 2. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3. Publication

La présente décision sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 2 avril 2024

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

